

Quelques conseils POUR PRÉPARER VOTRE VENUE :

Préparez votre véhicule



La nouvelle déchèterie de La Chapelle sur Erdre est dite « à plat » : vous vous déplacez sur la voie extérieure pour déposer vos déchets au fur et à mesure, en commençant par les plus valorisables.

Consultez bien le plan du site pour organiser votre coffre en fonction de l'ordre des zones de dépôt.

Pensez réemploi

La zone de réemploi est une des premières que vous rencontrerez. Vous pourrez déposer tous les objets qui peuvent avoir une seconde vie.



Vérifiez la hauteur de votre véhicule

Les véhicules de plus de 2 mètres peuvent entrer sur le site de la déchèterie de La Chapelle sur Erdre, sur autorisation uniquement. Si votre véhicule dépasse ces 2 mètres, vous pouvez déposer vos déchets en faisant **au préalable une demande d'accès en ligne au moins 48 h avant votre venue.**

Accédez directement au e-service en scannant le QR code ou en allant sur le site

<https://eservices.nantesmetropole.fr/accueil-particuliers>



Vérifiez les déchets acceptés ou refusés

Tous les déchets que l'on peut déposer à la déchèterie de La Chapelle sur Erdre apparaissent sur le plan du site en page centrale.



La liste des déchets acceptés et refusés en déchèterie est consultable sur metropole.nantes.fr ou sur l'appli Nantes Métropole dans ma poche.

RÉOUVERTURE
à partir
du 2 février

Votre déchèterie SE RÉINVENTE

La déchèterie de La Chapelle sur Erdre a été entièrement repensée pour permettre une meilleure circulation, un tri facilité et une valorisation optimale des déchets.



Plan de circulation

DÉCHÈTERIE DE LA CHAPELLE SUR ERDRE



Rue Ampère

